

Entretien avec Alain Marchiset,



Entretien avec Alain Marchiset

Président du Syndicat national de la Librairie Ancienne et Moderne (SLAM)

Avril 2002

Les librairies de livres anciens sont-elles très fréquentées par le grand public ?

Non pas tellement, c'est pourquoi le SLAM a éprouvé le besoin, il y a 5 ou 6 ans, de mettre en place une politique de communication destinée au grand public afin de lui faire découvrir notre profession et le monde du livre ancien en général, monde qui lui est assez peu familier. On constate depuis une bonne douzaine d'années, surtout à Paris, que les gens n'ont plus le temps de se promener, ils mènent une vie professionnelle assez débordante. Moins de flâneurs entrent dans les librairies. Les libraires éprouvent donc la nécessité de participer à des foires, ils sont à la recherche d'un public qui n'a plus le temps de venir les voir. Par ailleurs, il est vrai que nous pratiquons depuis très longtemps la vente par correspondance. Cette spécificité offre des avantages au collectionneur. Ainsi il reçoit un catalogue, bien installé chez lui, fait son choix, puis téléphone au libraire, et se déplace ou se fait expédier l'ouvrage. Dès l'arrivée de l'internet, les libraires ont assez vite franchi le pas, ayant en effet déjà l'habitude de décrire leurs livres et de les cataloguer pour les vendre. Aujourd'hui les ventes via l'internet représentent un chiffre non négligeable.

Concrètement, que faire pour attirer une clientèle plus vaste ?

Les gens hésitent souvent à entrer dans les librairies qui présentent des reliures et des ouvrages très anciens. Ils pensent que cela n'est pas pour eux, que les prix doivent être exorbitants. Ce qui est faux.

Le SLAM a réalisé un "petit guide du livre ancien" où nous expliquons que le livre ancien, parmi les antiquités, est ce qu'il y a de plus abordable. On peut acquérir un livre du XVIIIème siècle pour une somme de 300 à 400 Euros. Il n'y a pas d'équivalent dans les autres domaines de l'antiquaria.

Nous avons donc voulu élargir notre public qui est traditionnellement un public de collectionneurs très avisés, afin de sortir d'un créneau un peu trop étroit.

Il faut oser pousser la porte des librairies anciennes pour trouver les meilleurs conseillers. Rien ne remplace le contact, les conseils et les discussions que l'on peut avoir avec le libraire. C'est souvent ce contact qui au fil des années participe à l'édification du futur grand collectionneur qui enrichira lui-même le libraire de ses connaissances particulières. Nos clients ont en effet souvent des connaissances très pointues dans un domaine bien précis. Le libraire est beaucoup plus universel, même si c'est un spécialiste. Prenons l'exemple de la gastronomie, le libraire couvrira toutes les variétés de ce domaine, et à différentes époques, alors que le collectionneur ne recherchera souvent qu'un aspect particulier beaucoup plus restreint. Nous nous apercevons qu'il y a un enrichissement perpétuel entre l'amateur, souvent passionné, et le libraire, au savoir plus étendu.

Qu'en est il des règles de déontologie de votre profession ?

Il est important de souligner ce point. Les libraires membres du Syndicat national de la Librairie Ancienne et Moderne ont accepté des règles de déontologie très strictes et engagent leur responsabilité afin d'offrir une meilleure garantie à leurs clients. Les ouvrages qu'ils proposent sont soigneusement décrits, vérifiés, collationnés et authentifiés. Ces règles sont également en vigueur dans les grandes foires internationales du livre ancien qui sont organisées sous l'égide de la Ligue Internationale de la Librairie Ancienne (LILA), qui est notre instance fédérale et qui regroupe 21 associations dans le monde. La Foire de Paris organisée par le SLAM, et qui va avoir lieu en mai, obéit à ce critère de qualité.

Comment devient-on libraire de livres anciens ?

Ce métier, comme beaucoup de professions artisanales, est un peu en marge du monde actuel. Il n'y a pas suffisamment de débouchés professionnels pour qu'une véritable filière de formation soit assurée. Ce métier est resté très traditionnel. La plupart des libraires ont soit débuté dans la librairie moderne puis ont pris goût au livre ancien; soit ils ont été employé chez un libraire de livres anciens, et se sont formés ainsi par apprentissage. Une solide culture de base est bien entendu importante mais tous les aspects techniques du métier, comme reconnaître une reliure, un fer, une provenance, un papier, un tirage, ne peuvent s'apprendre que par la pratique. L'œil bien entendu s'exerce au fil des années, et bien d'autres métiers artisanaux exigent aussi des années de pratique, c'est le cas de la reliure, de la restauration etc... Ces professions un peu en marge, sont d'une certaine manière de véritables trésors, elles perpétuent un savoir-faire unique.

Certaines librairies sont très anciennes ...

Il existe quelques maisons, plus que centenaires, qui se sont transmises de père en fils comme les Librairies Chamonal, Picard ou Clavreuil; ou bien alors de patron à employé comme la Librairie Giraud-Badin. Certains de nos clients se transmettent aussi cette passion de père en fils. Les clients et les collectionneurs qui viennent chez nous sont des passionnés et c'est cela qui fait l'intérêt de notre métier. La passion de ces amateurs contribue à l'enrichissement de notre patrimoine. On voudrait nous faire croire que le patrimoine de la nation est uniquement constitué par les grandes bibliothèques ou les grands fonds d'archives, mais nous savons très bien que ces grandes collections ont été avant tout le fruit de l'activité passionnée de ces amateurs éclairés qui les ont constituées.

C'est pourquoi je vois d'un œil assez sombre toutes les contraintes administratives mises en place aujourd'hui autour de ce que l'on appelle d'un terme assez flou "les biens culturels". Ces contraintes vont porter un coup relativement néfaste à cet enthousiasme des collectionneurs et des marchands qui sont à la base de cette activité de constitution de patrimoine. Vouloir bâtir une richesse entièrement dirigée de manière étatique par des grandes administrations, je ne pense pas que ce soit là, la manière d'enrichir ce pays de façon intelligente.

Lors de ventes publiques, les bibliothèques usent de leur droit de préemption. Elles constituent ainsi leur fonds. Le libraire lui est associé à ces ventes en tant qu'expert. Peut-on dire que le libraire est le principal "fournisseur" des bibliothèques?

Qu'ils soient vendus de gré à gré par un catalogue de libraire ou par un catalogue de vente publique dressé par un libraire-expert, les livres proviennent très souvent d'une collection privée. Ils ont donc été soigneusement restaurés, mis en valeur par un collectionneur privé qui y a apporté toute son attention et son énergie. Que l'État puisse préempter ces livres me semble tout à fait normal. Mais vouloir transformer les musées en intervenant du marché de l'art, - une grande réforme est en cours qui voudrait que ces institutions deviennent des vendeurs et des acheteurs - me semble tout à fait dangereux. La plupart des conservateurs de musées et de bibliothèques n'ont pas une formation de marchands, ce sont de grands érudits qui connaissent très bien l'histoire du livre, de la peinture ou de l'antiquité, mais il y a tout de même une très grande différence entre le métier de libraire-marchand et celui de conservateur. Un conservateur est souvent incapable de donner une valeur à un livre, cela n'est pas de son ressort.

Si l'on avait laissé les conservateurs de musées être les intervenants du marché de l'art il y a cent ans, je ne suis pas sûr qu'ils auraient acheté des peintures impressionnistes ou des surréalistes. C'est l'audace des collectionneurs privés qui

a fait la richesse de ces grandes collections conservées aujourd'hui dans ces musées ou bibliothèques.

Tout libraire peut-il être nommé "expert" lors de ventes publiques?

Rien ne s'y oppose. Il existait dans le temps une liste d'experts agréés déposée à l'Hôtel Drouot, mais elle n'a plus cours depuis longtemps. Une réforme des ventes publiques vient de voir le jour, les charges d'officiers ministériels disparaissent et un "conseil des ventes volontaires" a été nommé afin de régler cette activité. Elle s'accompagne d'une sorte de libéralisation. Ce conseil va en effet donner l'agrément à ce que l'on appelle des maisons de ventes. Les grandes maisons de ventes anglo-saxonnes, par exemple, ont déjà obtenu leur agrément. Cette réforme des ventes publiques s'accompagne aussi d'une tentative de réforme du statut de l'expert. Un statut "d'expert agréé par le conseil des ventes volontaires" a donc été créé, toutefois aucune contrainte n'oblige l'expert en ventes publiques à posséder cet agrément. On a donc mis sur pied un nouveau label qui se révèle inopérant et inefficace. La majorité des compagnies d'experts ou des syndicats comme le nôtre ont en effet réagi négativement à cette réforme qui n'est qu'une demi mesure, et qui ne résout pas le problème du statut de l'expert en France, qui reste un statut flou et non reconnu officiellement. Il y a plus d'inconvénients à être expert agréé qu'à ne pas l'être. On constate actuellement, d'après les chiffres qui ont été communiqués dans différents articles de presse, que la plupart des grands experts reconnus de la place de Paris, experts-marchands indépendants, n'ont pas demandé leur agrément.

Quel va être le changement apporté par cette réforme dans ce cas?

Pour le moment, à mon avis, aucun. Les experts sont en effet très réticents à demander leur agrément car cela ne leur apporte que des contraintes. En tant qu'experts agréés ils ne pourraient plus acheter dans leurs propres ventes et seraient contraints de reverser un pourcentage de leurs honoraires pour financer le conseil des ventes volontaires. Pourquoi iraient-ils se mettre dans cette galère ? C'est pourquoi je parle de demi réforme qui ne sert à rien. D'autre part la question de l'expertise dépasse largement le cadre strict de la vente publique, pourquoi vouloir réduire ainsi l'expert au rang d'assesseur du commissaire-priseur?

Comment le libraire-expert est-il désigné?

En France le libraire-expert est souvent contacté par le client qui décide de vendre sa collection en ventes publiques. Le libraire-expert prend ensuite contact avec le commissaire-priseur ou une maison de vente avec laquelle il

travaille habituellement. Dans le système tel qu'il fonctionne dans les pays anglo-saxons, principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis, les experts ne sont que des salariés des grandes maisons de ventes. Dans ce cas-là, le client vendeur s'adresse directement à ces maisons de ventes. Ces dernières, maintenant habilitées à réaliser des ventes en France, ont donc un système particulier qui échappe totalement à cette réforme du statut de l'expert. Nous trouvons d'autre part scandaleux qu'au sein de ce Conseil des ventes volontaires, haute autorité constituée d'un certain nombre de "sages", et qui a pour charge de régler les ventes publiques, siègent des représentants des maisons de vente Sotheby's et Christie's. Ces représentants vont être chargés de faire appliquer des règlements auxquels ils ne sont pas soumis, et qu'ils n'appliqueront pas à leurs propres experts salariés. C'est tout à fait paradoxal, et cela d'autant plus que ces deux maisons viennent d'être condamnées aux États-Unis pour trafic, entente sur les prix, et fraude fiscale. Ces maisons, multinationales, cotées en bourse, ont avant tout des intérêts commerciaux mondiaux et l'on ne voit pas pourquoi elles défendraient les intérêts et la sauvegarde du "patrimoine français" plutôt que les intérêts américains ou autres. Une de ces sociétés est maintenant à capitaux français, puisque Christie's appartient à Monsieur Pinault, mais l'autre est à capitaux principalement américains.

Craignez-vous que de nombreux ouvrages rares quittent notre territoire, il en était déjà ainsi?

Oui, cela était déjà le cas depuis un certain temps, mais cette situation risque de s'accroître. Ainsi, pour freiner cette fuite du patrimoine, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de mettre en place des contraintes administratives, qui comme souvent sont peu réfléchies. Comme il est très difficile d'établir un règlement subtil, on sort alors la grosse artillerie! Cela fait des années que l'on demande une réforme de la régulation européenne sur les "biens culturels". Il y a certaines catégories douanières, comme les incunables, les manuscrits ou les autographes, qui sont "affligées" d'un seuil zéro, et donc pour toute exportation de n'importe quelle lettre autographe, billet de trois lignes, nous sommes obligés de faire une demande à la direction du livre et aux douanes. Cela pénalise les marchands dans leur vie quotidienne et n'empêche nullement les grands trafics. Il serait plus utile de se concentrer sur les "trésors nationaux" qui à l'origine ont motivé cette législation européenne. Ces contraintes administratives et bureaucratiques n'apportent aucune réponse au problème en question.

Il paraît difficile de lutter contre cette situation, est-il possible de refuser la vente à un acheteur étranger?

Il existe des interdictions de sortie du territoire pour les ouvrages d'importance et c'est une bonne chose. Mais tout bloquer au "niveau zéro" pour être sûr de tout contrôler est stupide. Ces mesures sont justifiées pour des ouvrages atteignant une certaine somme, elles ne le sont pas lorsqu'on oblige les marchands à remplir des formulaires pour des billets autographes d'une valeur de quelques dizaines d'euros. Notre syndicat attire depuis longtemps l'attention des ministères concernés par ce problème, mais sans succès. Ils s'abritent derrière une réglementation européenne, mais dans les contacts que nous avons avec les présidents des autres syndicats européens, et en particulier lors de la dernière réunion de la LILA à Boston, nous nous rendons compte que les pays européens n'appliquent pas cette réglementation de la même manière que nous. Il y a des pays comme la France qui l'appliquent au "degré zéro", dans toute la rigueur de la loi, des pays comme l'Angleterre, qui l'appliquent surtout sur les manuscrits et les autographes ou encore l'Allemagne plus libérale, qui n'a retenu que le critère de "trésor national", avec une liste des trésors nationaux qui ne peuvent être exportés, périodiquement réactualisée, les marchands étant libres d'exporter le reste. En France, comme toujours, nous laissons les marchands et les fonctionnaires remplir des formulaires inutiles, nous sommes en réalité dans la bureaucratie la plus totale.

Faut-il en déduire qu'en France nous sommes, par méconnaissance, dans l'incapacité de produire une liste de nos trésors?

Il ne s'agit pas vraiment de méconnaissance, mais sans doute d'un manque de volonté. La réglementation actuelle est totalement inopérante. Les trésors ne se ramassent pas au coin de la rue. L'époque où les gens apportaient au libraire ou au commissaire-priseur des ouvrages de très grandes valeurs trouvés dans leurs greniers, est malheureusement révolue. Dans ma vie quotidienne de libraire, je vois bien que la plupart des personnes qui pensent avoir un trésor, ont en fait un livre d'une valeur très modeste, souvent en mauvais état, non restaurable et donc quasiment invendable. On oublie de dire que le libraire comme le restaurateur ont un rôle capital dans la conservation du patrimoine. C'est le libraire qui prend souvent la décision de faire restaurer des documents anciens afin de pouvoir les commercialiser. Mon budget de restauration annuel est considérable. Mes collègues et moi faisons travailler des restaurateurs et nous participons ainsi à la perpétuation d'un artisanat précieux, si l'on considère l'infime proportion de restaurateurs dans la grande famille des relieurs. Le restaurateur est le premier soutien du libraire, son confident et souvent son souffre-douleur. Plus le temps passe et plus les ouvrages de valeurs trouvés sur le marché nécessiteront une restauration.

Pour vous que sera la bibliophilie de demain ?

C'est toujours très difficile de définir ces choses là. Je constate que plus le livre courant moderne sera un livre de consommation d'une esthétique un peu fruste et plus le livre ancien sera valorisé. Plus le décalage sera grand et plus les livres dans des reliures en cuir et sur beau papier vont devenir des objets de valeur. Peut-être que demain le livre ne sera plus sur un support papier, il sera sans doute un livre électronique. De ce fait, ces livres magnifiquement imprimés sur de beaux papiers seront à mon avis des objets de collection de plus en plus prisés. Je pense que même si le livre moderne évolue, il subsistera toujours une création bibliophilique moderne et des gens qui s'intéresseront à des petits tirages sur de beaux papiers faits à la main. N'oublions pas l'activité des sociétés de bibliophiles qui publient des ouvrages de qualité et celle des relieurs d'art qui pratiquent leur métiers avec un réel talent novateur.

Que pensez-vous du livre d'artiste contemporain ?

Je pense que le livre d'artiste sera une des formes de la bibliophilie de demain. J'ai bien connu Guy Levis Mano, il avait son atelier à Montparnasse et vendait lui-même ses ouvrages qu'il imprimait au plomb sur sa petite presse. Déjà à l'époque, cela représentait une forme marginale de l'édition. Il est aujourd'hui reconnu comme quelqu'un qui a beaucoup apporté, à la fois dans l'histoire de la poésie par les poètes qu'il a édité, par l'histoire de la typographie, par l'originalité des textes qu'il a mis en page. Le livre d'artiste représente une rencontre entre plusieurs acteurs. Le libraire de livres anciens avec la culture qu'il a de l'histoire du livre a souvent une approche plus fine par rapport au livre contemporain, il s'intéresse souvent à des formes originales de publication. Je suis plutôt un amateur de livres anciens, mais de temps en temps, il m'arrive d'acheter pour moi des livres qui sortent de l'ordinaire, c'est cet aspect nouveau, curieux, original qui me séduit.

Comment voyez vous l'avenir de tous les métiers d'art du livre ?

Je suis assez inquiet. Tous ces métiers nous sont très proches, nous travaillons avec les artisans du livre depuis très longtemps, aussi bien dans la création que dans la restauration. Je crois que la seule possibilité de survie pour ces branches minoritaires et artisanales est de se spécialiser dans la qualité, comme pour nous libraires de livres anciens.

La foire internationale du livre ancien est-elle unique en son genre ?

Elle a des équivalents à l'étranger dans d'autres capitales, toujours sous l'égide de la LILA, mais en France elle est tout à fait unique. Par les commentaires que nous font nos collègues étrangers, nous savons que la foire de Paris est l'une des

plus prisées. Il faut voir la fébrilité avec laquelle les libraires s'inscrivent chaque année pour comprendre qu'il y a chez nous une vraie tradition du livre, un public dont nos collègues étrangers disent qu'il est à la fois plus nombreux et plus motivé que dans d'autres pays. Aux Etats-Unis par exemple, les foires sont gigantesques avec plus de 200 exposants dans des salles énormes, à l'américaine, mais on n'y trouve pas la même qualité que dans les foires européennes. L'Allemagne aussi a une très grande tradition des foires, là aussi beaucoup de livres, mais pas toujours de la même qualité que le livre français. Nos collègues allemands et anglais, à propos du livre et du goût français, parlent de "condition française". C'est à dire, un livre en parfait état, dans une reliure de grande qualité. Il faut dire que notre pays en matière de reliure représente ce qu'il y a de plus grand dans l'histoire de cet art. Du XVIème au XXème siècle, la liste des grands relieurs et des reliures exécutées est impressionnante. J'ai un petit faible pour les reliures italiennes des XVème et XVIème siècles, grande période de la reliure italienne, mais après c'est vraiment l'apogée de la reliure française, avec un raffinement, une finesse, une élégance incomparable...

Quels types d'ouvrages sont présentés par les exposants de la FILA,

Tout d'abord, il n'y a pas que des livres. Un grand marchand allemand, la Librairie Haas, va exposer des cartes anciennes; seront également présents des marchands de gravures et au moins quatre marchands d'autographes. Il y aura évidemment de nombreux marchands de livres anciens ainsi que des spécialistes du livre du XXème siècle, nous verrons aussi des livres d'artistes, des livres de peintres, des créations en matière de reliure contemporaine. Notre profession n'est pas une profession passéiste, vieillote, la librairie ancienne a toujours eu le souci de perpétuer cette tradition de qualité, à la fois dans l'impression du livre et dans la création des reliures. Les exemples des librairies Blaizot ou Nicaise sont de ce point de vue très significatifs de cette action.

Chaque année lors de la FILA, un prix de bibliographie est décerné

Cela fait partie de la politique générale du syndicat, qui est la défense du livre en général et dans ce cas de la "bibliographie" en particulier. Chaque année depuis maintenant quatre ans, nous décernons ce prix qui est attribué à un ouvrage de langue française. Nous encourageons des auteurs à réaliser des travaux longs, fastidieux, difficiles à éditer et à vendre, nous récompensons ainsi ces efforts et soutenons aussi l'éditeur qui a bien voulu éditer ce livre, ce qui est souvent un choix courageux. C'est une forme de l'édition qui ne rencontre pas un succès franchement populaire, car ce sont des sujets souvent assez pointus. Ces travaux sont très importants pour nous, les bibliothécaires et les chercheurs, ce sont des instruments de travail qui vont nous permettre de référencer les livres pour demain.

Cette année la Bibliothèque Mazarine est l'invitée d'honneur de cette 14^{ème} FILA

Depuis plusieurs années maintenant, nous recevons des bibliothèques et les invitons à présenter leurs trésors que le grand public a trop rarement le privilège d'admirer. L'an dernier c'était le bibliothèque de Troyes, et cet années c'est la bibliothèque Mazarine, prestigieuse bibliothèque dont l'accès est réservé, qui exposera une sélection de documents rares représentatifs de ses importantes et très anciennes collections.

Le mot de la fin Monsieur le Président ?

Je voudrai vous remercier de l'intérêt que vous portez à cette foire, à notre profession et aux initiatives de notre syndicat professionnel. Le SLAM est ravi d'avoir depuis des années le soutien d'Art & Métiers du Livre pour cette grande manifestation.

Auteur : Marie Garrigue

Magazine : Art et métiers du livre n° 229 Page : 2-7

Date : 01/04/2002

http://www.faton.fr/20/20_index.asp?id_titre=20